

03 mai 2013 -18:52

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2013](#)

Comptabilité des zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé en première lecture un projet d'arrêté royal portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours.

Le projet établit les règles budgétaires et comptables qui seront applicables pour les zones de secours. La mise en œuvre de ces nouvelles règles comptables verra également la mise en place d'une nouvelle tutelle. Celle-ci sera exercée par les services fédéraux des Gouverneurs. Ceci présente l'avantage que ce sont les agents qui contrôlent déjà les comptes et les budgets des zones de police qui effectueront aussi la tutelle sur les zones de secours. L'expérience et l'expertise de ceux-ci seront ainsi valorisées. La situation spécifique des zones organisées en intercommunales devra encore être précisée.

Le projet exécute la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>